

Adresse du projet :

Commune :

Code postal :

Cadastre :

Lot :

Superficie :



PERMIS DE CONSTRUIRE

-- EMPRISE AU SOL --

Emprise au sol	167,67 m ²
----------------	-----------------------

-- SURFACE PLANCHER TOTALE et TAXABLE --

Destination	Surface plancher	Surface stationnement	Surface taxable totale
-------------	------------------	-----------------------	------------------------

REZ DE CHAUSSEE

Surface plancher	113,98 m ²	0,00 m ²	113,98 m ²
Stationnement	-18,00 m ²	18,00 m ²	0,00 m ²
	95,98 m ²	18,00 m ²	113,98 m ²
Total général	95,98 m ²	18,00 m ²	113,98 m ²

- SURFACE HABITABLE RDC -

PIECES	Surface
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>	
Espace jour	34,69 m ²
Cuisine	14,36 m ²
Suite parentale	11,81 m ²
Chambre 1	11,68 m ²
Dressing	5,64 m ²
Dégt	2,63 m ²
SDE	4,11 m ²
SDE 1	4,13 m ²
WC	2,08 m ²
Pl.	0,81 m ²
Total général	91,93 m ²

- SURFACE des ANNEXES -

PIECES	Surface
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>	
Garage	18,00 m ²
Terrasse	35,07 m ²
Porche	2,33 m ²
Total général	55,39 m ²



CONSTRUCTION

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : B
Feuille : 000 B 01

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1000

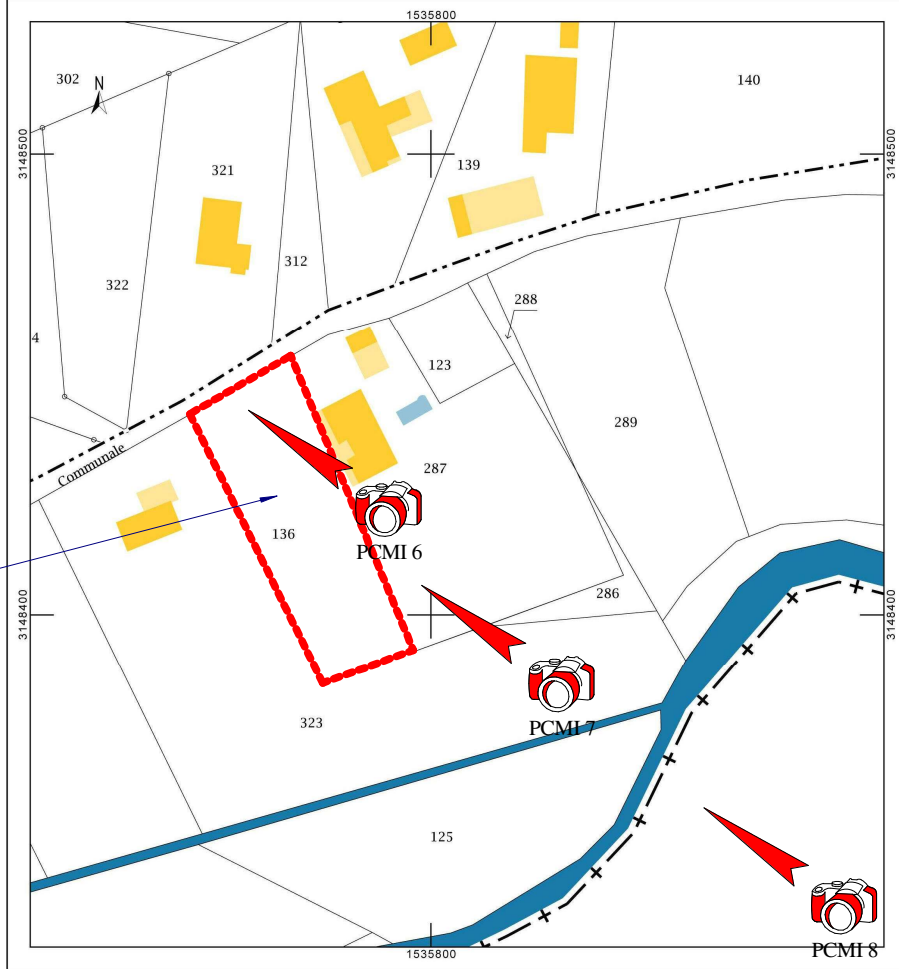
Date d'édition : 29/05/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC AUCH
14, RUE LECONTE DE LISLE 32010
32010 AUCH CEDEX
tél. 05 62 61 51 39 - fax 05 62 61 51 55
cdf.auch@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



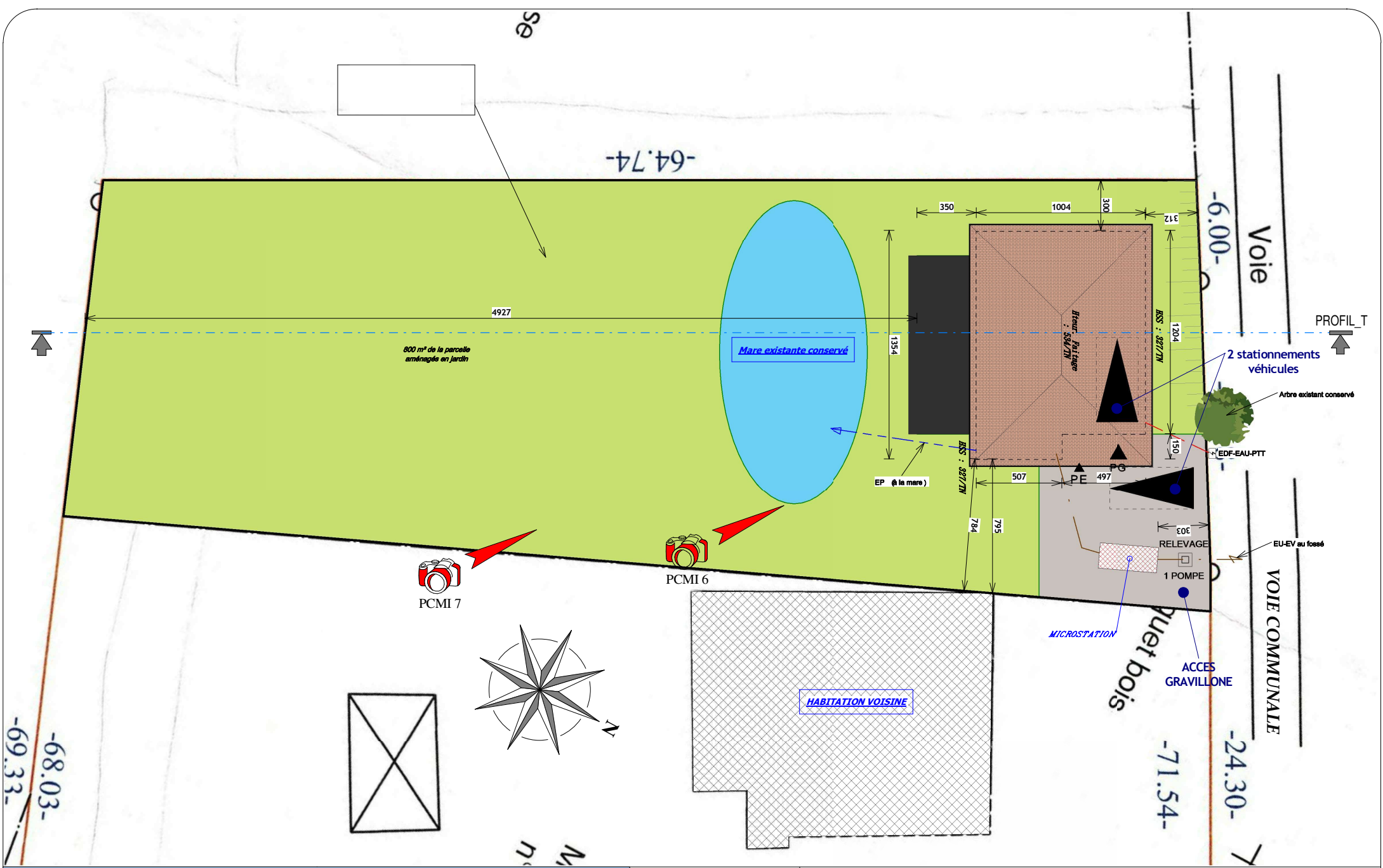
PLAN DE SITUATION

Echelle :

Numéro de feuille PCMI 1	Dossier : Adresse du projet :
	Lot:

HOME CONCEPT

DESSINATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNEL
& PARTICULIER



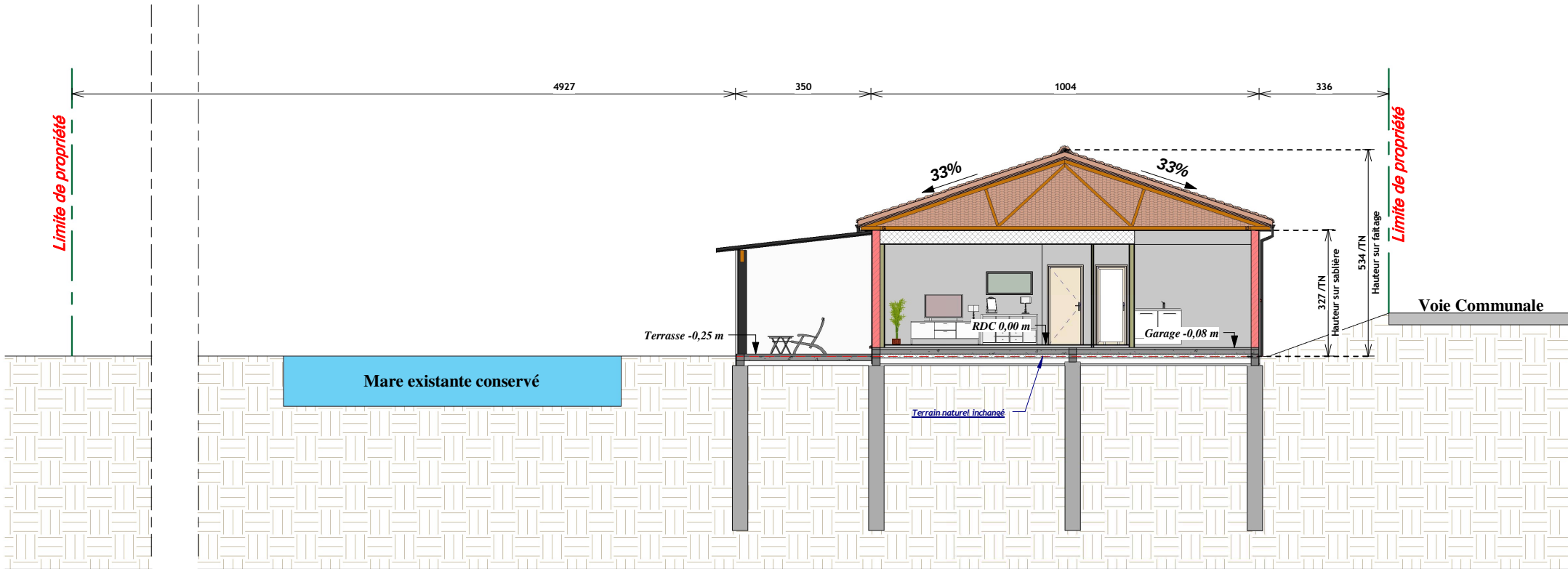
PLAN DE MASSE

Echelle : 1 : 200

<p>Numéro de feuille PCMI 2</p>	<p>Dossier :</p> <p>Adresse du projet :</p> <p>Lot:</p>
--	---

HOME CONCEPT

DESSINATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNEL
& PARTICULIER



1 PROFIL EST
Ech : 1 : 100

PROFILS TERRAIN	Echelle : 1 : 100	
	Numéro de feuille PCMI 3	Dossier : Adresse du projet :
		Lot:

HOME CONCEPT
 DESSINATEUR EN BÂTIMENT
 POUR PROFESSIONNEL
 & PARTICULIER

NOTICE DU PROJET

PRESENTATION DU TERRAIN

PRESENTATION DU PROJET

Le profil du terrain actuel ne sera pas modifié.

L'implantation du projet prend en compte le recul imposé par rapport à l'accès et aux prospects notifiés soit à environ 3.12 m de l'accès au terrain l'accès (voie communale). La construction est implantée à 3.00 m de la limite Sud-Ouest. L'espace restant, au Sud, pour le jardin privé et la mare existante, résulte de ses paramètres. Les bâtiments construits aux alentours sont en RDC et R+1 avec toiture deux, trois et quatre pentes, l'ensemble de factures régionales. Le projet reprend le même principe et s'articule en un volume simple, en quatre pentes, recevant la partie habitable, le garage et la terrasse couverte.

Il n'est pas prévu de construction sur les limites séparatives.

EU-EV : mise en place d'une microstation avec pompe de relevage pour rejet dans le fossé de la voie communale au Nord.

EP : rejet vers la mare existante.

EDF-EAU-PTT : mise en place du coffret à l'entrée de la parcelle.

Les matériaux utilisés sont de factures régionales avec un enduit gratté ton blanc naturel (G00) suivant palette locale, des tuiles terre cuite à surface courbe couleur rouge panachée, des gouttières et descentes en Alu ton gris anthracite, des menuiseries PVC et ALU blanc et fermetures par volets roulants PVC et ALU blanc, des appuis et seuils terre cuite. La porte d'entrée et de garage seront également de ton blanc. Débords de toit 30 cm.

Les espaces libres sont engazonnés à hauteur de 800 m².

L'accès depuis la voie communale se fait par un parking hors clôtures et un chemin constitué d'un gravillon ton pierre menant à la porte d'entrée et à la porte de garage.

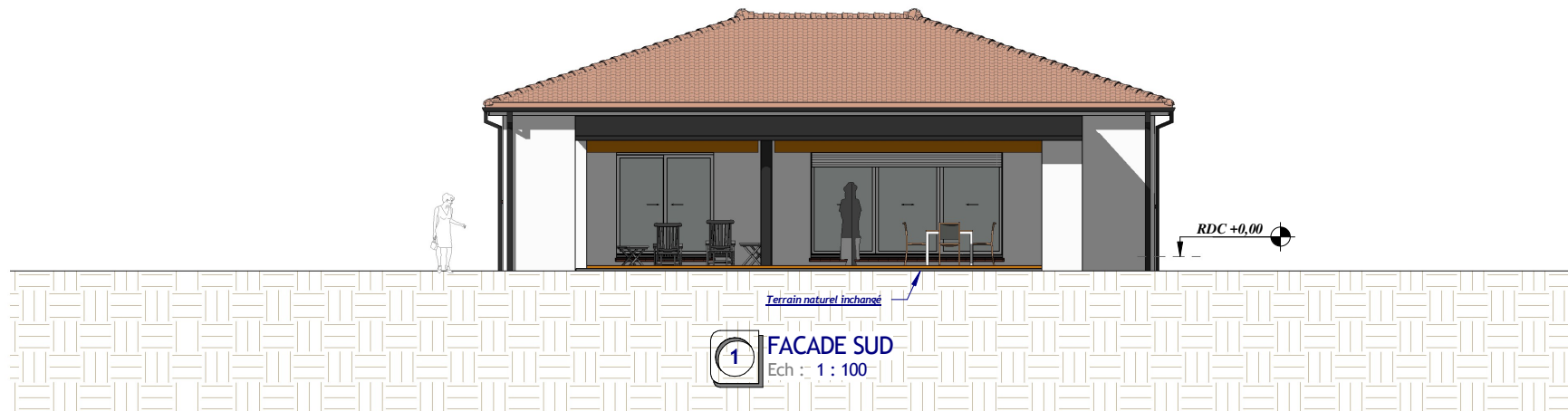
NOTICE DESCRIPTIVE

Numéro de feuille
PCMI 4

Dossier :
Adresse du projet :
Lot:

Echelle :

**HOME
CONCEPT**
DESSINATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNEL
& PARTICULIER

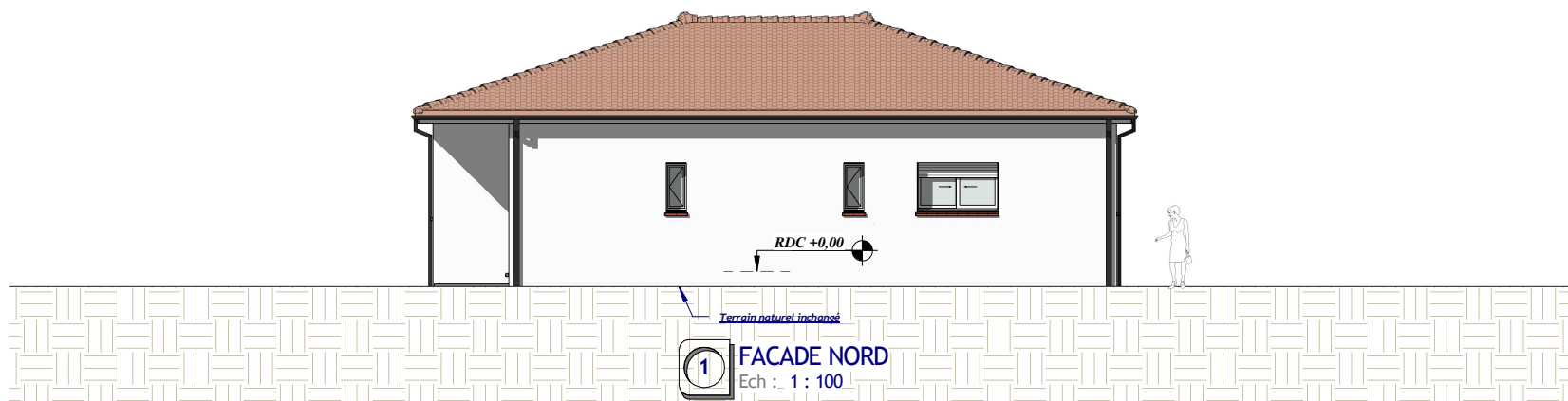


PLAN DE FACADES

Echelle : 1 : 100

Numéro de feuille
PCMI 5

Dossier :
Adresse du projet :
Lot :



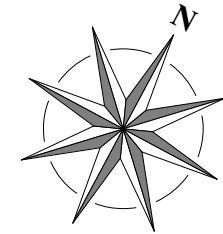
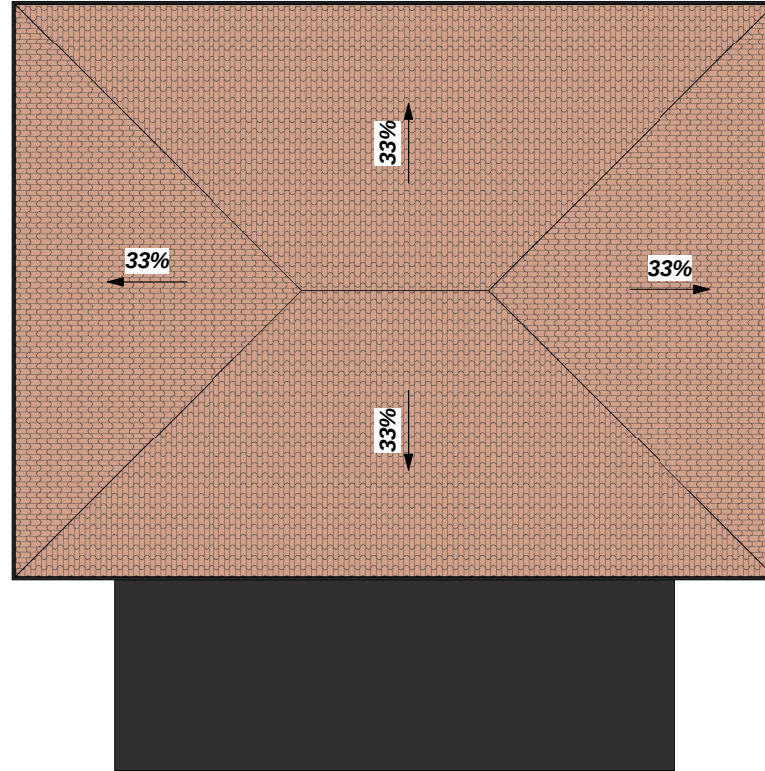
PLAN DE FACADES

Echelle : 1 : 100

Numéro de feuille
PCMI 5'

Dossier :
Adresse du projet :
Lot:

TOITURE A 33%



PLAN DE TOITURE

Numéro de feuille
PCMI 5.

Dossier :
Adresse du projet :
Lot:

Echelle : 1 : 100



Terrain avant construction



Terrain après construction

INSERTION

Numéro de feuille
PCMI 6

Dossier :
Adresse du projet :
Lot:

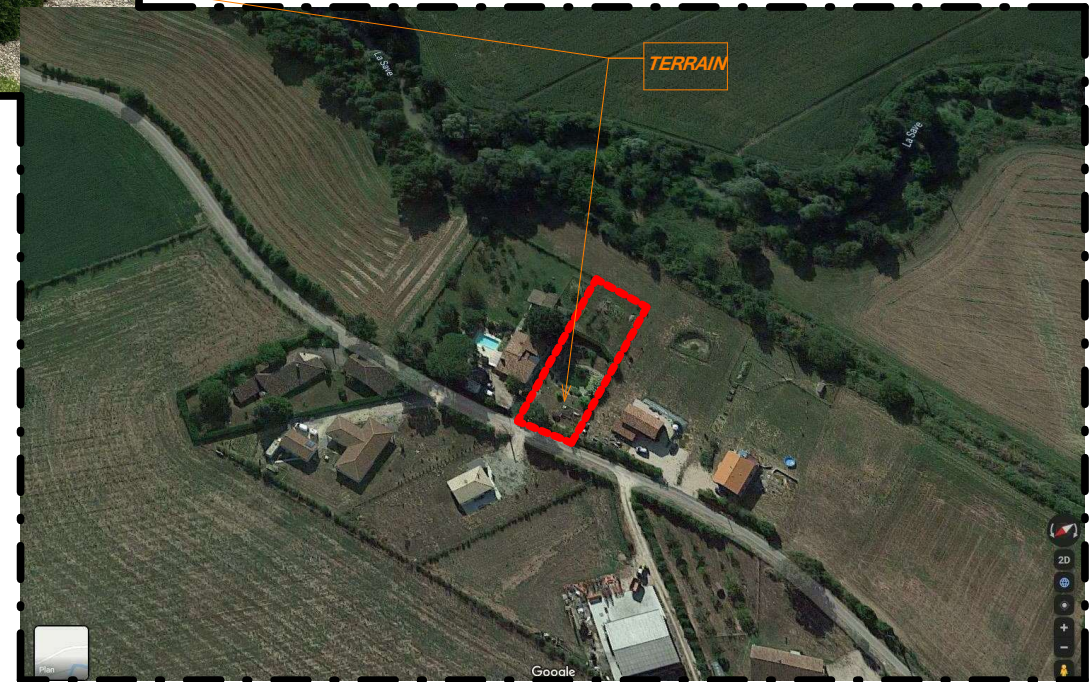
Echelle :

**HOME
CONCEPT**
DESSINATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNEL
& PARTICULIER



PCMI 7

PCMI 8



DOSSIER PHOTOS

Numéro de feuille
PCMI 7 - 8

Dossier :
Adresse du projet :
Lot:

Echelle :

ATTESTATION DE REALISATION DE TRAVAUX

Attestation PPR « Sécheresse » Maison individuelle

Je soussigné(s) _____ atteste que le projet de construction faisant l'objet de la présente demande de permis de construire prend et prendra en compte les mesures applicables aux maisons individuelles telles définies au titre III du règlement du Plan de Prévision des Risques naturels concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (PPR « sécheresse ») approuvé par arrêté préfectoral du 22/12/2014.

Toutefois nous précisons qu'une étude géotechnique G2Avp a été réalisée par un géologue et qu'il engage sa responsabilité quant au respect des règles du PPR « sécheresse »

Signature du maître de l'ouvrage

ATTESTATION PPRS

Numéro de feuille
PCMI 14

Dossier :
Adresse du projet :
Lot:

Echelle :

**HOME
CONCEPT**
DESSINATEUR EN BÂTIMENT
POUR PROFESSIONNEL
& PARTICULIER



Je soussigné :

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité

(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- **Disposition 1** : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- **Disposition 2** : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

ATTESTATION Bbio

Numéro de feuille

PCMI 14-1

Dossier :

Adresse du projet :

Lot:

Echelle :

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité.

Bâtiment

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S _{RT}) en m ²	107.60
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	91.90
Valeur de la S _{RT} en m ² du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	55.70	Bbio _{max} :	57.10
Bbio ≤ Bbio _{max} :	OUI		

Chapitre 3 : Exigences de moyen

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Surface de baies, en m ² :	19.39
Respect de l'exigence de l'article 20 du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014 :	OUI

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

Le respect de cette règle est-elle en contradiction avec l'autorisation d'urbanisme dans le secteur concerné : secteurs sauvegardés, zones de protections du patrimoine architectural, urbain et paysager, abords des monuments historiques, sites inscrits et classés, sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, toute autre préservation édictée par les collectivités territoriales, ainsi que pour les immeubles désignés par le 2e du III de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme ? NON

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité.

Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable est prévu ?

Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m ² pour la production d'eau chaude sanitaire <i>Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest</i>	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh _{EP} /(m ² .an) Préciser les énergies renouvelables envisagées :	NON

Solutions alternatives :

Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique	OUI
Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux	NON

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 11/09/2020

Signature :

3/4

284d2c2bbd394b2ec2c6766429ff2892 - V3.94

4/4

284d2c2bbd394b2ec2c6766429ff2892 - V3.94

ATTESTATION Bbio

Echelle :

Numéro de feuille

PCMI 14-1.

Dossier :

Adresse du projet :

Lot:



**PLAN REZ-DE
CHAUSSEE**

Echelle : 1 : 75

Numéro de feuille

PCMI 4b

Dossier :

Adresse du projet :



N°	Date
1	20/05/2020
2	28/05/2020
3	11/06/2020
4	25/08/2020

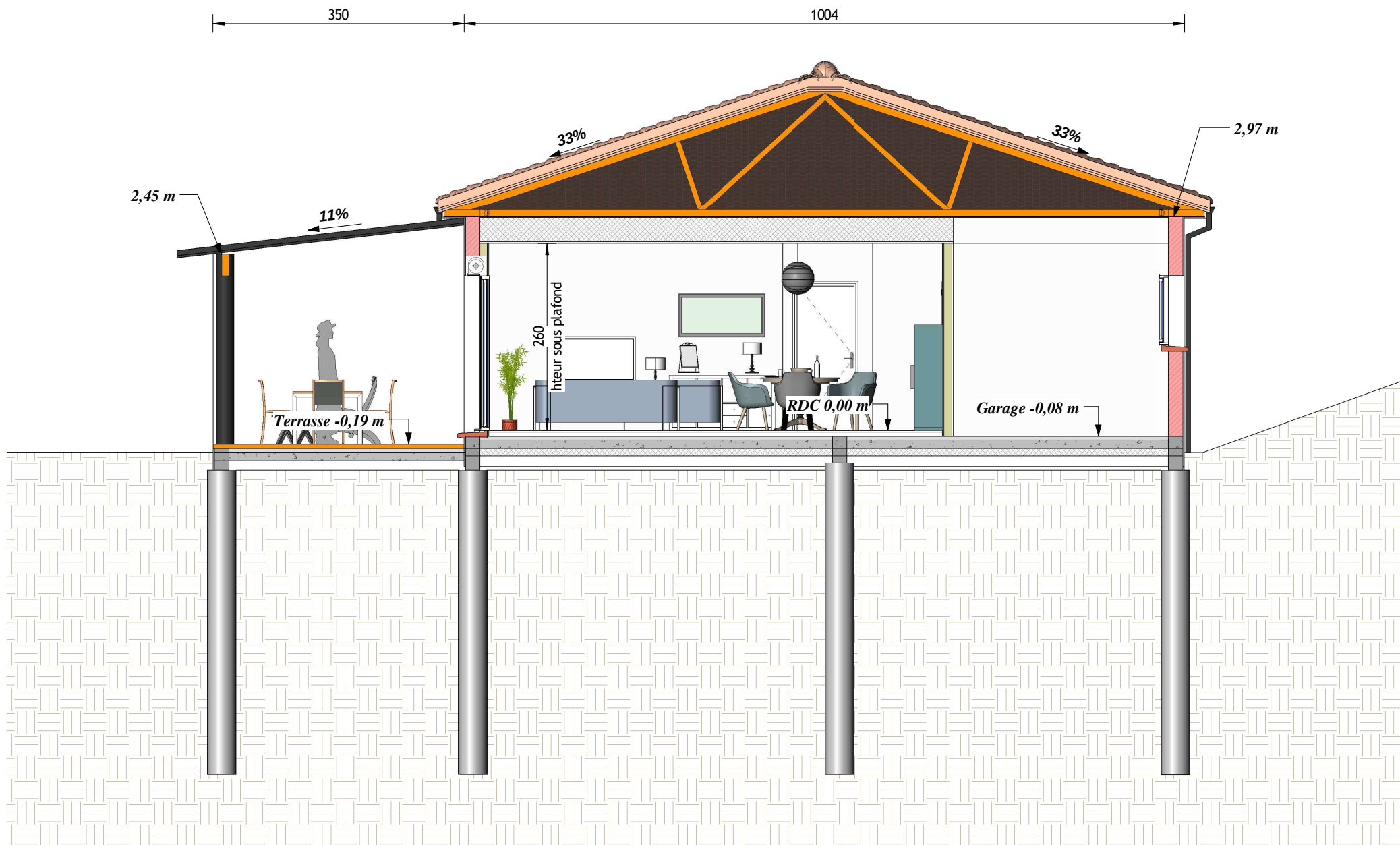


- SURFACE HABITABLE RDC -

PIECES	Surface
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>	
Espace jour	34,69 m ²
Cuisine	14,36 m ²
Suite parentale	11,81 m ²
Chambre 1	11,68 m ²
Dressing	5,64 m ²
Dégt	2,63 m ²
SDE	4,11 m ²
SDE 1	4,13 m ²
WC	2,08 m ²
PL	0,81 m ²
Total général	91,93 m²

- SURFACE des ANNEXES -

PIECES	Surface
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>	
Garage	18,00 m ²
Terrasse	35,07 m ²
Porche	2,33 m ²
Total général	55,39 m²



COUPE DE PRINCIPE A-A

Echelle : 1 : 50

Numéro de feuille
PCMI 4b.

Dossier :
Adresse du projet :
Lot: